



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

OCTOBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 20 octobre 2023 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres étaient présents.

BAIL COMMERCIAL POUR LA GERANCE DU MULTIPLE RURAL ET ACHAT DE MOBILIERS

Suite au départ de M. Geoffrey CAPITAINE au 31 octobre 2023 et à la demande de Mme Eva LARVOIRE qui souhaite reprendre la gérance du Multiple Rural à partir du 01^{er} janvier 2024, le Conseil Municipal accepte de conclure un bail commercial en location-gérance avec elle et fixe un loyer mensuel à 400 €.

De plus, il importe de racheter de nouvelles chaises en quantité suffisante pour la salle du restaurant communal dans la mesure où M. CAPITAINE a récupéré celles qui lui appartenaient. Le devis de BUT à Aurillac est validé à ce sujet, pour un montant de 2 100.00 € HT.

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX ET CHARGES LOCATIVES

Après étude des baux en cours et de la comptabilité de ces dernières années, il s'avère qu'aucune révision de loyer n'a été effectuée jusqu'alors et que les charges d'entretien locatives sont supportées par la Commune. Le Conseil Municipal décide donc d'adresser un courrier à l'ensemble des locataires pour les informer qu'à partir du 01/01/2024, il sera procédé à la révision annuelle de loyer pour tous les logements communaux, sans rétroactivité, et que dorénavant les réparations locatives (charges d'entretien courant et petites réparations) seront à la charge des locataires.

REFECTION DES MURS DU CIMETIERE

Les murs du cimetière ancien sont en très mauvais état et menacent à certains endroits de s'effondrer. Plusieurs devis ont été demandés concernant ce projet de réhabilitation. L'assemblée délibérante a retenu le devis de l'entreprise ARTHUR CECCHI de Pleaux pour un montant de 46 036.00 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 40 %, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture, va être déposée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Le recensement de la population aura lieu l'an prochain, entre le jeudi 18 janvier 2024 et le samedi 17 février 2024. Mme Valérie Aigueperse, la secrétaire de mairie, est nommée coordinatrice communale. Il importe de recruter prochainement un agent recenseur.

REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE DE LA MAIRIE ET SOLUTION DE SAUVEGARDE

L'ordinateur portable de la mairie présente de nombreux dysfonctionnements et il n'existe actuellement aucune solution de sauvegarde informatique. Accord est donné pour procéder au remplacement de l'ordinateur ainsi que pour mettre en place un système de sauvegarde externalisée : renseignement est pris auprès de DECLIC INFORMATIQUE à Aurillac.

REPLACEMENT DE LA POMPE A CHLORE

La pompe à chlore située à la station de pompage ne fonctionnant plus, il s'avère nécessaire de la remplacer. Un devis est demandé à la SAUR à ce sujet : le montant s'élève à 1 590.00 € HT. En attendant, l'action de chloration de l'eau potable est effectuée de manière manuelle.

RATIFICATION DE L'AVIS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA MUTUALISATION INTERCOMMUNALE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Une consultation de bureaux d'étude a été engagée pour une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement et accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement : il est proposé au niveau communautaire de retenir l'offre du groupement A PROPOS. Accord est donné en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un état des lieux est réalisé sur les travaux en cours et/ou à venir :

* Les travaux de voirie ne sont pas encore réceptionnés : l'entreprise EUROVIA doit terminer le point-à-temps et certains autres travaux au village de Bourbouze.

* L'entreprise MONTIL passera une nouvelle fois l'épaveuse au mois de novembre 2023.

* La campagne de renouvellement des compteurs touche à sa fin ; la facturation eau/assainissement va donc être décalée exceptionnellement cette année. Les factures devraient être envoyées début décembre.

* Une réunion aura lieu en mairie le mardi 21 novembre afin de préparer le lancement de la consultation des entreprises concernant l'étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif de notre commune.

* Depuis mi-août 2023, les villages de Pénieres et de Malmaison ainsi que le Bourg sont éligibles à la fibre. Pour le reste du territoire, il faudra attendre encore quelques temps.

- La plateforme de dépôt des ordures va être décalée sur la parcelle que la Commune a acquise récemment, après le terrain de pétanque, et sera ainsi plus éloignée des habitations. La nouvelle dalle sera prise en charge par la Communauté de Communes ; cependant il restera des travaux de terrassement et de revêtement à réaliser. Des devis vont être demandés et seront étudiés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Pour information, des fiches de poste vont être mis en place pour les 3 agents communaux. Un Document Unique des Risques Professionnels a également été rédigé.

- Un travail concernant l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) devrait débiter en fin d'année et se poursuivre début 2024.

- Les illuminations de Noël vont être mises en place par la municipalité et le Comité des Fêtes. Rendez-vous est fixé au dimanche 3 décembre 2023 à 17h30 pour faire le tour du Bourg. Un pot de l'amitié sera ensuite offert, à la salle polyvalente.

- La distribution des colis de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre 2023 au matin, par les conseillers municipaux.

Mme le Maire, Arlette GASQUET

